

**Réglementation temporaire de circulation /
Dérogation tonnage Rue des Etrès/ Travaux
Chemin Blache Belle – M. BORMANS**

Madame Le Maire de SAINT GEORGES LES BAINS,

- . Vu la loi 82.213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, modifiée et complétée par la loi 82.623 du 22/07/1982,
- . Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- . Vu le Code de la route,
- . Vu le Code de la voirie routière,
- . Vu la demande reçue le 23.02.2026 de l'entreprise SARL REY Sébastien,

Considérant que pour permettre des travaux au 178 chemin Blache Belle, chez M. BORMANS, une réglementation particulière est nécessaire Rue des Etrès.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 - Les entreprises :

- **Béton Rhône Alpes**, Lieu-Dit l'Armailler 26300 CHATEAUNEUF-SUR-ISERE
- **Pabion Matériaux**, ZA 07130 SOYONS
- **SAMSE Pouzin**, ZI Le Platy 07250 LE POUZIN
- **SARL REY Sébastien**, 20 Montée du Serre 07800 SAINT GEORGES LES BAINS
- **Delmonico Dorel**, L'Ile Blaud 07800 BEAUCHASTEL

bénéficie d'une mesure dérogatoire à l'arrêté municipal n° 274-94 du 20 décembre 1994 fixant la limitation de tonnage sur la rue des Etrès, **du 26 Février 2026 au 10 mai 2026 inclus**, pour le passage de camions d'un tonnage maximum de 32 tonnes.

ARTICLE 2 - Le(s) demandeur(s) reste(nt) responsable(s) des accidents de toute nature et des dégradations qui pourraient être occasionnées, tant au tiers, qu'au Domaine Public Routier et s'engage(nt) à supporter les frais de remise en état de la chaussée et de ses accotements.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté entrera immédiatement en vigueur dès sa réception et après que les formalités de publications nécessaires aient été effectuées.

ARTICLE 4 - Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

Mme le Maire de SAINT GEORGES LES BAINS,
M. le Commandant de Gendarmerie à LA VOULTE SUR RHONE,
M. le Président de la C.C.R.C. / Service Voirie à GUILHERAND GRANGES,
L'entreprise SARL REY Sébastien, demandeur.

FAIT A SAINT GEORGES LES BAINS, le 20.02.2026.

Le Maire,



Geneviève PEYRARD.